



■ **Bernard BENHAMOU**, Délégué aux usages de l'Internet, Ministère de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur

Avant de parler d'éthique et d'usage, je voudrais rappeler que la Délégation aux usages de l'internet dépend à la fois du Ministère de la Recherche et de l'Enseignement Supérieure et du Secrétariat d'Etat au Développement de l'Economie Numérique.

Nous vivons une période de mutation qui aura des conséquences durables et importantes sur la relation que nous entretenons avec les technologies et sur la relation que les citoyens entretiennent avec les technologies. La préoccupation de la puissance publique et de l'ensemble des acteurs sera de faire en sorte que les technologies, et en particulier l'internet, se développent suivant des principes et des valeurs que nous partageons, nous Français et Européens. Ce qui se décide maintenant est une fenêtre d'opportunités à la fois industrielles, politiques, sociales, culturelles, qui ne se rouvrira pas forcément dans les années à venir.

Nous allons voir les 4 milliards d'utilisateurs de téléphones mobiles progressivement migrer vers l'utilisation de l'internet sur mobiles, ce qui va s'accompagner de changements notables. La posture, quasiment autiste, de consultation de l'internet sur un ordinateur, va évoluer vers un internet accompagnant le citoyen, l'usager, le consommateur.

Un lien va se tisser entre l'internet mobile et l'internet des objets. L'internet permettra d'entrer en relation, de recueillir, d'échanger de l'information avec tout notre environnement. Cette évolution considérable de l'internet est déjà liée à l'évolution vers l'internet mobile. Nous sommes en mesure de créer un marché en utilisant et en mettant en avant des services, qui pourraient être de taille internationale, voire même essaimer au-delà des frontières de l'Union Européenne. A cela s'ajoute le fait qu'en France, nous avons des données parmi les plus demandées au monde. La valorisation de ces données pourra constituer un avantage considérable pour l'Europe.

Une des préoccupations gouvernementales est le « droit à l'oubli », qui chaque jour s'avère plus nécessaire avec des outils comme Google, Facebook. Il y a une éducation à créer auprès des citoyens car, comme le dit Team Berner, l'inventeur du Web : *« chaque fois que l'on écrit sur le Web, il faut avoir en tête que l'on sera lu par ses enfants, ses petits-enfants, ses parents, ses grands-parents... mais surtout son prochain employeur »* !

Avec l'internet des objets, chacun des milliers d'objets qui nous entourent sera en mesure de révéler quelque chose de nous. Il faudra faire en sorte d'éviter que les puces qui nous équipent ces objets ne deviennent les agents d'une surveillance infiniment plus lourde qu'elle ne l'aura jamais été par l'internet des ordinateurs. La démultiplication de l'empreinte des données, personnelles ou non, que l'utilisateur laissera sur le réseau sera infiniment plus grande. Nous allons aussi vers des changements industriels. Face à ce bouleversement, l'Europe a un mot à dire, une opportunité à gérer. Le centre de l'économie de la société numérique est en train de se déplacer vers les services.

Un autre droit fondamental nouveau est apparu, la nécessité que le citoyen soit en mesure de contrôler les puces RFID (puce à radiofréquence) qui ont la particularité technique d'être immortelles. On doit agir avant qu'il ne soit impossible de revenir en arrière. Ces changements doivent s'accompagner d'une prise en compte des valeurs auxquelles nous sommes attachés, comme le respect de la vie privée. Ces puces doivent pouvoir « être désactivées » pour que puisse s'établir un nouveau droit, le « droit au silence des puces ». L'enjeu est d'éviter une crise de confiance généralisée dans les réseaux. Cette protection du citoyen constituera le vecteur du développement des technologies de contrôle, qui deviendront l'un des points les plus demandés puisque ce sera l'un des points de contact avec le citoyen. Le développement de l'internet des objets ne pourra pas faire l'économie d'un développement des technologies de protection de la vie privée et de protection du citoyen, de manière générale.

Les emplois créés autour de la valorisation et de la protection des données, autour des solutions de développement durable, du contrôle, du management de l'énergie, et autres solutions qui intégreront au plus près une présence sur le terrain, seront des emplois beaucoup moins délocalisables. Ce seront des emplois de proximité créés sur le territoire européen.

L'internet des objets aura d'autres traductions concrètes sur ce que sera la maîtrise environnementale vue du citoyen, de l'entreprise, de la puissance publique, de la collectivité locale : transport intelligent, ville intelligente, réseaux ubiquitaires.

Le développement des « green IT », les technologies de l'information au service du développement durable, sera amplifié. Il constitue déjà un élément de contrôle environnemental essentiel dans la mesure et la maîtrise de l'empreinte carbone, dans la protection du littoral, des forêts, et autres sites nécessitant une protection particulière.

Il importe de veiller à ce que les principes qui ont permis le développement de ce secteur, principes d'ouverture, d'interopérabilité, ou même principe de neutralité de l'internet et du réseau, soient protégés, quelles que soient les plateformes vers lesquelles nous évolueront.

Sans le respect de ces principes démocratiques, c'est l'ensemble de l'écosystème qui serait en danger, l'ensemble de l'innovation qui seraient menacée, et à terme la capacité d'expression des citoyens qui serait elle aussi menacée. L'internet est déjà entré de plain-pied dans le champ politique, dans le champ de la réflexion et de l'action des gouvernements.